

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
MARSON**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

30 avril 2014

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 10

N° 1234/2014

**Objet :**

Incorporation dans le  
domaine privé puis dans  
le domaine public  
communal des parking  
et espaces verts du  
lotissement "La Fosse  
Au Chêne"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absente et excusée : Mme SOURDET Joëlle.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la SARL IMMOPRO a aménagé un lotissement Lieu-Dit "La Fosse Au Chêne" conformément au tableau suivant :

<i>Section</i>	<i>Numéro</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Ha</i>	<i>a</i>	<i>Ca</i>
AC	18	La Fosse Au Chêne			85
AC	19	La Fosse Au Chêne			30
AC	20	La Fosse Au Chêne			92
AC	21	La Fosse Au Chêne			35
AC	22	La Fosse Au Chêne			5
AC	25	La Fosse Au Chêne			20
AC	26	La Fosse Au Chêne			85
AC	29	La Fosse Au Chêne		1	12
AC	30	La Fosse Au Chêne			30

Le conseil Municipal doit désormais se prononcer sur l'incorporation dans le domaine privé puis public communal des parkings et espaces verts du lotissement "La Fosse Au Chêne".

Cette incorporation fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal et conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, d'un transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal.

Ceci exposé, le Maire propose d'accepter la vente à la commune de CHEPY par la SARL IMMOPRO, représentée par Monsieur GARNIER Jean-Claude, des parkings et espaces verts du Lotissement "La Fosse Au Chêne" dans le domaine privé communal pour 1 euro (un euro).

Monsieur le Maire Précise que cette vente sera réalisée par acte administratif reçu par lui même Monsieur ROUSSINET Jérôme.

Monsieur le Maire comparâtra dans ce document au nom et pour le compte de la commune de CHEPY conformément à la loi N° 2009-526 du 12 mai 2009.

La présente vente passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Après publicité de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, il sera procédé au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal des parkings et espaces verts conformément à l'article 141-3 du Code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré, le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 mai 2014

Le Maire,  
J. ROUSSINET

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 19 mai 2014 et de la publication faite, le 19 mai 2014.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_